

## Conseil municipal | Séance du 16 octobre 2025

# Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2025-10-16-8 | Nouveau programme national de renouvellement urbain - Construction de la Maison du citoyen et de l'accès aux droits Clara Zetkin (MDCAD) - Plan de financement prévisionnel actualisé et demandes de subventions

Sur le rapport de Monsieur Moyse Joachim

Nombre de conseiller·es en exercice: 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 29

Date de convocation: 10 octobre 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

#### Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrand, Monsieur Edouard Bénard, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Bechec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Karine Pégon, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Hubert Wulfranc.

#### Etaient excusé·es avec pouvoir :

Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quéruel, Monsieur Serge Gouet donne pouvoir à Madame Léa Pawelski, Monsieur Fabien Leseigneur donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

#### Etaient excusé·es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

#### Secrétaire de séance :

Nicole Auvray

Conseil municipal 2025-10-16-8 | 1/3

#### Exposé des motifs :

Le projet porté par la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray au titre du Nouveau programme national de renouvellement urbain prévoit de constituer progressivement une dorsale d'équipements publics et de services de proximité capables d'accompagner la centralité commerciale et de créer les conditions d'une véritable mixité fonctionnelle et sociale.

La prochaine phase concerne la démolition de la bibliothèque actuelle pour permettre la construction de la Maison du citoyen et de l'accès aux droits Clara Zetkin (MDCAD) qui intègrera divers services à la population (les services de l'actuelle Maison du citoyen : mairie annexe – maison de justice - permanences diverses, des services de la CPAM, etc.).

La réhabilitation du pôle Prévost/ex-Maison du citoyen pour accueillir le conservatoire de musique et de danse vient terminer l'intervention sur cette dorsale.

Les deux opérations (MDCAD et réhabilitation du pôle Prévost/ex-Maison du citoyen) distinctes sont réunies au sein d'un même concours afin de respecter une identité architecturale pour la dorsale d'équipements.

# Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

#### Vu:

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération n°2018-06-28-10 du Conseil municipal du 28 juin 2018 approuvant le projet urbain du Château-Blanc et le schéma d'aménagement qui en découle,
- La délibération n°2019-10-17-20 du Conseil municipal du 17 octobre 2019 approuvant la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier du Château-Blanc,
- La délibération n°2020-10-15-26 du Conseil municipal du 15 octobre 2020 approuvant le plan de financement prévisionnel et la recherche de subvention pour la construction de la MDCAD,
- La délibération n°2022-12-15-27 du Conseil municipal du 15 décembre 2022 approuvant la signature de l'avenant 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier du Château-Blanc,
- La délibération n°2024-03-28-36 du Conseil municipal du 28 mars 2024 approuvant le plan de financement prévisionnel et la recherche de subvention pour la réhabilitation du pôle Prévost/ex-Maison du citoyen,

### **Considérant que:**

- La convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier du Château-Blanc signée le 2 avril 2020 prévoit la construction de la nouvelle Maison du citoyen et de l'accès au droit,
- Les travaux de construction de la Maison du citoyen ont vocation à participer à la structure urbaine et la revalorisation du Centre Madrillet,

Conseil municipal 2025-10-16-8 | 2/3

- Les coûts de l'opération ont évolué, portant ainsi l'opération à 2 902 602,13 € HT soit 3 483 122,56 € TTC,
- Le plan de financement prévisionnel de cette opération pourrait être le suivant :

Coût TTC	Coût HT	Financements	
3 483 122,56 €	2 902 602,13 €	ANRU	1 167 496,58 €
		Région Normandie	480 000,00 €
		Département de Seine-Maritime	87 500,00 €
		Métropole Rouen Normandie	98 500,70 €
Coût total pour la collectivité			1 649 625,28 €

#### Décide :

- D'approuver ce plan de financement actualisé et de rechercher toute autre subvention possible.
- De solliciter les subventions qu'il comporte auprès de l'ANRU, de la Région Normandie, du Département de Seine-Maritime, de la Métropole Rouen Normandie et de tout autre financeur.
- D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

#### Précise que :

• La recette en résultant sera imputée au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse Nicole Auvray

Maire Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 17/10/2025

Identifiant de télétransmission: 76-217605757-20251016-lmc140437-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 octobre 2025

Conseil municipal 2025-10-16-8 | 3/3